



Mairie de S<sup>t</sup>-JULIEN-DE-LAMPON  
Reçu le

30 NOV. 2015

**Gendarmerie Nationale**



**FICHE RÉFLEXE POUR LA LUTTE ANTI-CAMBRIOLAGE**

La communauté de brigades de S<sup>ARLAT-LA-CANEDA</sup> se compose de la brigade chef-lieu de S<sup>ARLAT</sup>, et des brigades de proximité de S<sup>ALIGNAC-EYVIGUES</sup> et de S<sup>CARLUX</sup>.

La brigade de S<sup>ARLAT</sup> est ouverte au public tous les jours de l'année de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00. (dimanches et jours fériés compris 09h00- 12h00 et 15h00- 18h00).

La brigade de S<sup>ALIGNAC-EYVIGUES</sup> est ouverte au public le lundi, mercredi et samedi de 14h00 à 18h.

La brigade de S<sup>CARLUX</sup> est ouverte le mardi, jeudi de 14h00 à 18 heures et le samedi de 08h00 à 12h00.

En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture, il suffit de composer le 17 ( d'un fixe ou portable) pour entrer en communication avec la Gendarmerie.

Il est important que chacun mette en application des règles simples de sécurité afin de dissuader, bloquer, ralentir et détecter la délinquance. Il est à noter que dans la plupart des cas, les vols et les cambriolages sont dus à des oublis, des imprudences ou des excès de confiance :

- **Ne pas laisser les clés de véhicule sur le contact même pour de brefs moments. Les vols de voitures sont, dans leur grande majorité, des "vols d'opportunité". Les voleurs saisissent les occasions qui se présentent.**

- **Veiller à fermer à clé et à verrouiller les habitations, les ateliers et les dépendances lorsque vous êtes amenés à vous absenter de votre domicile (même pour un temps limité).**

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage demande à avoir un comportement de vigilance et du bon sens en prenant de bonnes habitudes en cas d'absence :

- **Ne donner aucune information sur les réseaux sociaux**

- **Ne pas laisser de message sur votre répondeur laissant deviner votre absence prolongée.**

- **Prévenir vos proches voisins de votre absence, demander qu'ils vous ouvrent les volets régulièrement, et faire enlever votre courrier de la boîte aux lettres.**

- **Déposer les objets de valeur dans un coffre (Penser à noter leurs caractéristiques et à les photographier )**

- **Protéger son habitation ( Clôture, éclairage par détection, protection par alarme avec alerte sur portable ou via une télésurveillance, et protection par système de vidéo surveillance...)**

Pour les commerces, les ouvertures doivent être équipées d'une protection mécanique comme la pose d'un rideau métallique. Les vitrages des devantures doivent posséder une résistance élevée répondant à des normes. Les commerces peuvent opter pour une protection électronique détectant les intrusions avec une alerte immédiate via le téléphone portable ou un télé-surveilleur. La détection d'intrusion peut être couplée avec l'éclairage du commerce. Pour les commerces isolés, il est conseillé de clôturer l'établissement. Il convient donc de renforcer la sécurité pour éviter ou ralentir l'intrusion.

-**PLAN TRANQUILLITÉ VACANCES** - N'hésiter pas à signaler à la brigade, les périodes durant lesquelles vous vous absentez (vacances ou week-ends). Les patrouilles effectueront des passages réguliers à votre adresse afin de détecter tout signe suspect.

- **LES SENIORS FACE À LA DÉLINQUANCE** : Ils sont plus fragiles et donc plus exposés à la délinquance. Porter une attention aux personnes âgées et aux personnes vulnérables (voisins, famille...). Ces dernières sont souvent la cible des délinquants qui profitent de leur faiblesse ou de leur gentillesse pour les escroquer